

Centre d'étude de la vie politique

Les Cahiers du
Cevipol

**Qu'est-ce qu'un parti
patricien ?**

Une approche généalogique du parti social
chrétien
1999/1

Paul MAGNETTE

e-mail : pmagnet@ulb.ac.be

Cevipol

39 av. F.D Roosevelt

1050 Bruxelles

<http://www.ulb.ac.be/soco/cevipol>

Entre 1884 et 1999, le parti social chrétien (ou ses prédécesseurs) n'a été relégué dans l'opposition que six petites années. Cette occupation presque permanente du pouvoir sur plus d'un siècle, avant et après le passage à la démocratie moderne, a donné à ce parti une nature très singulière, qui le fait échapper aux typologies classiques des partis politiques. Transversal par rapport aux clivages idéologiques, empruntant à la fois des traits aux partis de cadre et aux partis de masse, il est généralement relégué à la catégorie résiduelle des "inclassables". Mais cela dit, la nature propre de ce parti reste largement insaisissable.

Une approche généalogique du PSC peut permettre de dégager avec plus de précision ses particularités. Ce qui, en d'autres termes, n'apparaît pas dans une analyse synchronique de ce parti, peut se révéler au gré d'une approche diachronique. Il s'agit, pour cerner sa singularité, de rappeler comment il a échappé au cycle de vie que la plupart des organisations partisans ont traversé. Si le parti catholique est né, comme tout autre, pour exprimer et défendre une certaine identité sociale et idéologique, il a dès le départ refusé de considérer la compétition électorale comme une concurrence entre catégories sociales. Conçu comme une institution de défense de la conception pré-moderne de l'ordre socio-politique, il a poursuivi dès les origines et jusqu'à nos jours des stratégies institutionnelles destinées à limiter l'ampleur de l'alternance démocratique. Ce qui a fait de lui un parti de pouvoir, échappant au cycle majorité-opposition, qui autorise à le qualifier de "parti patricien".

Avant d'examiner les grandes étapes de ce parcours, et de préciser ce qui fait la nature d'un parti patricien, il n'est pas inutile de rappeler quelles ont été, dans l'histoire des démocraties occidentales, les trajectoires dominantes des partis politiques "normaux".

1. LES QUATRE AGES DES PARTIS POLITIQUES

Dans un article de 1995 devenu depuis lors une référence, Richard Katz et Peter Mair proposaient de schématiser la généalogie des partis politiques en quatre âges principaux¹. Comme toute modélisation, cette approche est idéal-typique : il ne s'agit pas de prétendre que tout parti passe forcément par ces quatre étapes, ni qu'un âge succède brutalement à un autre, mais de former les concepts de quatre types différents de partis, correspondant globalement aux stades de l'évolution démocratique.

Au commencement étaient les *partis de cadre*. Au temps de la démocratie censitaire, quand seuls quelques pour-cent de la population prenaient part à la vie politique, les "partis" n'étaient que des organisations lâches, ne comportant ni programmes, ni militants, ni structures stables, ni discipline. La démocratie bourgeoise ne voyait s'opposer, lors des échéances électorales, que des fractions idéologiquement très proches des classes sociales supérieures, qui n'avaient nul besoin de partis au sens moderne du terme pour opérer le choix des dirigeants et gouverner.

Puis vint le temps des *partis de masse*. L'élargissement des voies d'accès au suffrage, culminant dans le suffrage universel masculin vers la fin du XIX^e siècle, changeait radicalement la donne. De nouveaux partis, prétendant représenter les nouveaux électeurs, se constituèrent pour contester l'hégémonie des partis anciens. Généralement privés de ressources personnelles, ils durent compter sur la force du nombre. Ces partis entreprirent de recruter de vastes contingents de militants, généralement ouvriers, se dotèrent de structures durables, tirèrent leurs ressources de leurs membres, et devinrent les structures lourdes de la démocratie sociale. C'est à travers eux que les citoyens, devenus trop nombreux pour connaître personnellement leurs représentants, avaient accès à la sphère de l'Etat. L'espace public, sis entre les citoyens et l'Etat, était meublé par ces partis qui prétendaient représenter un segment de la société.

L'histoire des systèmes de partis est dialectique. Les petits partis de cadre des origines furent en effet contraints, pour assurer leur survie, de s'adapter à

¹R. S. Katz et P. Mair, "Changing Models of Party Organization and Party Democracy, The Emergence of the Cartel Party", *Party Politics*, 1995, Vol. I, n°1, pp. 5-28.

l'émergence des partis de masse. Ils ne pouvaient, sous peine de se condamner à une minorité perpétuelle, prétendre représenter, à l'instar des partis ouvriers, les catégories sociales supérieures. Leurs stratégies visèrent alors à grappiller l'électorat populaire, en construisant des idéologies englobantes, et au besoin en mettant en place des organisations sociales concurrentes de celles des partis ouvriers pour drainer militants et électeurs. Devenus généralistes dans leur idéologie, mais n'ayant généralement construit qu'une base populaire étroite tandis que l'appareil restait aux mains de la bourgeoisie, ils furent qualifiés de *partis attrape-tout*. Contraints à leur tour d'élargir leur message pour conserver leur électorat, connaissant en outre des tendances internes à l'oligarchisation, les partis de masse tendirent eux aussi, après la seconde guerre, à devenir attrape-tout, se distinguant de moins en moins les uns des autres, au sein de démocraties moins clivées et plus pluralistes.

L'accentuation de ces tendances a donné naissance à un nouveau type de partis, devenu aujourd'hui dominant, et qualifié par Katz et Mair de *partis-cartels*. Habités à se partager le pouvoir, enclins à se professionnaliser sans cesse davantage, soumis à la concurrence exercée par de nouveaux partis, les partis attrape-tout ont eu tendance, au cours des vingt dernières années, à cartelliser la sphère publique. Tandis que le flot de leurs militants s'étiolait, que l'électorat devenait plus volatil, les partis ont assuré leur survie en se partageant les ressources de l'Etat. Ils ont inventé les subventions publiques, l'accès privilégié et réglementé aux médias, voire la constitutionnalisation des partis politiques. Ils se sont, en d'autres termes, progressivement incorporés à l'Etat, au point de se transformer pratiquement en agences para-étatiques et leurs dirigeants en quasi-fonctionnaires. Au fur et à mesure que l'impact des élections sur le contenu des politiques diminue, elles ne visent plus qu'à opérer la rotation du personnel dirigeant, et la démocratie devient fonctionnelle. La démocratie parlementaire se réduit à un service public comme un autre, assurant un certain nombre de tâches collectives à l'aide de ressources publiques, au même titre, par exemple, que l'organisation judiciaire. C'est l'opposition à cette cartellisation de l'espace public

qui explique la naissance de partis contestataires, dénonçant en particulier la complicité des "partis établis" dans la mise en coupé réglée du bien public.

Cette représentation, délibérément schématique, de la vie des partis politiques des origines à nos jours présente un grand intérêt analytique. Elle permet d'abord de rappeler que les partis, comme toute institution, évoluent avec le temps, en fonction du contexte, et en particulier en fonction de l'évolution des autres partis. Elle souligne ensuite que le facteur déterminant dans l'évolution historique des partis est leur rapport au pouvoir.

Ce choix analytique est d'autant plus précieux pour l'analyse du PSC que sa principale caractéristique apparente est, on l'a dit, son occupation presque permanente du pouvoir. On peut maintenant, en revenant brièvement sur quelques structures lourdes de l'histoire de ce parti, montrer que c'est parce qu'il a accompli en avance le cycle de vie décrit par Katz et Mair, sautant presque certaines étapes, qu'il est très tôt devenu un parti patricien, c'est-à-dire une forme précoce et extrême de parti cartel.

2. LE PSC : UN PARTI DOTE D'UNE IDENTITE IDEOLOGIQUE STABLE

Le PSC-CVP naît au cours de l'hiver 1945, dans une volonté affirmée de rompre avec l'histoire antérieure du christianisme politique. Le Parti catholique qui s'était constitué à la fin du XIX^e siècle n'avait d'un parti que le nom. Hors de la question religieuse, qui était à l'origine de sa formation dans le climat de la première guerre scolaire (1879-1884), il ne possédait aucun programme politique. Il était composé de mandataires catholiques, qui ne devaient pas leur élection au parti mais à leur notabilité locale, et qui dès lors ne se sentaient liés par aucune discipline partisane. Il ne comptait ni militants, ni organes stables, ni présidence, en une époque où la vie politique se cantonnait à l'opposition entre notables désignés par le cens et la capacité, et où un député pouvait être élu avec un millier de

voix, voire quelques dizaines dans les arrondissements ruraux². Le Parti catholique était, en d'autres termes, un club de parlementaires et notables rassemblés autour de la défense des « libertés religieuses » contre la « gauche » libérale défendant les libertés modernes. Il correspondait parfaitement au type idéal du "parti de cadre" décrit par la littérature de science politique pour analyser cette époque.

Le passage du suffrage censitaire au suffrage universel, accompli par étapes entre 1893 et 1918 — puis 1948 pour les femmes — n'a, curieusement, pas profondément altéré la nature interne du catholicisme politique. Certes de vastes organisations chrétiennes sociales ont été construites dès le début du XX^e siècle, pour répondre au quadrillage du monde du travail qu'opéraient alors les socialistes, et elles contribuèrent à ancrer le catholicisme politique dans le monde social. Mais le parti restait quant à lui un « parti de notables », caractérisé par la faiblesse de ses moyens et la vacuité de son identité idéologique.

En 1936 naît le Bloc catholique, fédérant une aile flamande (*Katholieke Vlaamse Volkspartij*) et une autre francophone (Parti catholique social). Mais les structures de ce « parti » restent singulièrement inadaptées aux exigences d'une démocratie de masse. Les parlementaires continuent de dominer l'appareil, et d'agir à leur guise au sein des assemblées ; ils ne peuvent s'appuyer que sur un nombre très limité de militants, et restent aussi peu déterminés d'un point de vue programmatique qu'ils ne l'étaient avant-guerre³. Le Bloc catholique souffre dès lors de fortes tensions entre les mouvements qui le constituent, et subit en outre la concurrence électorale des mouvements d'extrême droite qui séduisent des fractions considérables de son électorat.

C'est par réaction contre ce passé divisé, auquel les cadres catholiques imputent la faiblesse de leur organisation, que se constitue en 1945 le PSC-CVP. Les documents préparatoires du Congrès de Noël 1945, dont sortiront les statuts et le programme du nouveau parti, portent tous la marque d'une forte volonté de

²Voir P. Magnette, « Le régime parlementaire de la Belgique : de l'orléanisme au fédéralisme », in P. Delwit, J.-M. De Waele et P. Magnette (sous la direction de), *Gouverner la Belgique*, Paris, PUF, 1999, pp. 71-112.

³Voir J. Beaufays, *Les partis catholiques en Belgique et aux Pays-Bas : 1918-1958*, Bruxelles, Bruylant, 1973.

rupture⁴. Le nouveau parti prétendra rompre avec sa faible détermination idéologique, en se dotant d'un programme assis sur des bases philosophiques renouvelées ; rompre aussi avec sa fragilité organisationnelle, en se proclamant parti unitaire, ignorant les mouvements qui avaient été jusqu'alors sa colonne vertébrale et appelant au recrutement de vastes contingents d'adhérents directs pour devenir, idéologiquement et d'un point de vue organisationnel, un "parti de masse".

Les intentions de rupture, toutefois, dissimulent de profondes filiations entre le PSC-CVP d'après-guerre et ses ancêtres politiques. Cela apparaît d'abord sous l'angle idéologique. Il est classique de distinguer, dans l'histoire intellectuelle de ce parti, trois soubassements : les mouvements catholiques libéraux de la fin du XIX^e siècle, la démocratie chrétienne de l'entre-deux-guerres, et le personnalisme officiellement consacré en 1945. Les analyses de l'identité idéologique du PSC d'après guerre appréhendent généralement le « programme de Noël » de 1945 comme une synthèse de ces courants concurrents, qui concilierait les aspirations des mouvements conservateurs bourgeois et les ambitions réformistes des organisations sociales chrétiennes. Cette synthèse aurait été facilitée par le contexte politique de la libération, où les tensions entre catholiques et anti-cléricaux étaient exacerbées, et par le recours au concept réconciliateur de « personnalisme » dont le caractère vague dissimulait la persistance de désaccords profonds entre les différentes composantes du « monde chrétien »⁵.

Ce type d'analyse insiste, en somme, sur les tensions et les différences idéologiques internes au monde chrétien. En changeant de focale, pour prendre un point de vue plus extérieur, on peut en revanche souligner l'identité générique de la famille chrétienne, par opposition aux autres forces politiques. Le philosophe italien Norberto Bobbio, qui a longuement étudié les rapports entre la pensée

⁴Voir M. Van den Wijngaert et B. Henau, « De "catholique" à "chrétien et populaire" (1936-1951) » et J.-L. Jadoulle, « L'évolution du programme du PSC-CVP (Noël 1945-1968) », in W. Dewachter et al. (sous la direction de), *Un parti dans l'histoire, 50 ans d'action du Parti Social Chrétien*, Gembloux, Duculot, 1996, pp. 33-52 et pp. 343-364.

⁵Voir *ibid.* et E. Lamberts, « L'influence de la démocratie chrétienne en Belgique sur l'ordre politique », in E. Lamberts (sous la direction de), *Christian Democracy in the European Union*, Leuven, Leuven University Press, Kadoc-Studies, 1997, pp. 254-269.

chrétienne et le monde moderne, particulièrement riches dans l'histoire italienne comme dans l'histoire belge, suggère que le clivage opposant les conceptions organicistes et atomistes du monde constitue la source principale des divisions idéologiques contemporaines⁶. D'un côté l'on trouve les mouvements idéologiques qui conçoivent la société comme un corps, composé de divers organes en dehors desquels les individus n'ont pas de sens. Ce courant est à l'origine de tous les partis qui dénoncent l'individualisme moderne dans lequel l'individu serait appauvri, et privilégient la défense des « communautés naturelles » : la famille, la profession, la patrie... D'un autre côté, les partis « modernistes » prendraient la défense des libertés individuelles contre toutes les formes d'association qui prétendent limiter l'autonomie. Cette opposition dominait les débats idéologiques du XIX^e siècle en Belgique, quand catholiques et libéraux s'opposaient sur les questions de l'enseignement, de la liberté de conscience et d'expression..., et quand les catholiques incarnaient la « droite » au sens que ce concept recouvrait alors, c'est-à-dire le conservatisme moral et confessionnel.

Ce clivage s'est-il, ensuite, estompé ? Il est classique de souligner qu'au XX^e siècle, et particulièrement après la seconde guerre mondiale, le conflit qui domine la vie politique est celui qui oppose les travailleurs aux détenteurs de capital. L'opposition gauche-droite serait préservée, mais elle se construirait autour d'un nouvel axe, de nature socio-économique. Il est indéniable que cette dichotomie a joué un rôle majeur dans l'histoire de la Belgique, depuis la fin du XIX^e siècle, et qu'elle a traversé le monde chrétien lui-même. Mais si elle a dissimulé la persistance du clivage gauche-droite précédent, elle ne l'a pas effacé. Bien au contraire. Toute l'évolution idéologique du christianisme politique au XX^e siècle peut être comprise comme une volonté d'échapper au clivage gauche-droite construit sur l'axe socio-économique, en préservant la conception organiciste traditionnelle de la société. Depuis la formation des premières organisations

⁶Voir notamment, parmi ses ouvrages traduits en français, N. Bobbio, *Libéralisme et démocratie*, trad. de N. Giovannini, Paris, Cerf, 1996 et « La révolution française et les droits de l'homme », in *L'Etat et la démocratie internationale*, édition établie par M. Telò, trad. de N. Giovannini, P. Magonette et J. Vogel, Bruxelles, Complexe, 1998, pp. 123-141.

sociales chrétiennes jusqu'à la défense du secteur non marchand aujourd'hui, on trouve dans la pensée chrétienne une même méfiance à l'égard du thème de la « lutte des classes », et une volonté de l'atténuer en promouvant une collaboration entre classes sociales. L'identité idéologique des sociaux-chrétiens repose dans la volonté permanente de neutraliser le clivage travailleurs/possédants en activant l'opposition entre « individualistes » et organicistes qui, dans le contexte belge, recouvre le clivage laïc/confessionnel.

Les historiens de la démocratie chrétienne ont bien montré que ce courant politique trouve ses origines idéologiques dans la volonté des bourgeois conservateurs au XIX^e siècle de préserver l'ordre social inégalitaire⁷. C'est face à la menace que constitue, à leurs yeux, la formation du mouvement ouvrier socialiste, qu'ils décident d'encourager la formation d'organisations sociales catholiques. Il s'agit d'empêcher l'unité de la classe ouvrière, pour maintenir une part de celle-ci dans le giron catholique et éviter le bouleversement de l'ordre traditionnel par un mouvement ouvrier majoritaire. Le passage du scrutin majoritaire au mode proportionnel en 1899 s'inscrit dans la même logique. Les motivations sont partiellement d'ordre communautaire : l'on craint qu'un système majoritaire conduise à opposer frontalement une Flandre catholique et une Wallonie anticléricale, jusqu'à mettre en péril l'unité de l'Etat⁸. Mais les catholiques conservateurs conçoivent aussi la représentation proportionnelle comme une manière de mettre un frein au développement du mouvement ouvrier unitaire : ce mode de scrutin permettra de reproduire dans la représentation politique, espèrent-ils, la diversité du corps social, en sorte que la vie politique se coule dans un modèle de compromis entre corps, et non d'opposition entre classes⁹. L'histoire aura largement confirmé leur prescience.

⁷Voir J.-M. Mayeur, « Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne », in *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 1972, Vol. XXVII, pp. 483-499.

⁸Voir P. Magnette, "Un siècle de gouvernement proportionnel en Belgique", in P. Delwit (dir.), *Le scrutin fait-il l'élection ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000 (sous presse).

⁹Voir les quelques pages que Pierre Rosanvallon consacre aux débats sur les modes de scrutin à la fin du XIX^e siècle en Belgique, dans *Le peuple introuvable, Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998, pp. 113-116.

Ce qui permet de dire que l'organicisme traditionnel est la fondation idéologique la plus profonde du christianisme politique, c'est sa remarquable résistance au changement depuis 1945. Le personnalisme adopté comme idéologie officielle après guerre est lui-même une version renouvelée de l'organicisme traditionnel. Il repose sur le double refus du libéralisme et du socialisme. Ces deux courants intellectuels sont réputés issus de la même matrice individualiste, accusée de mutiler l'identité de la personne en la coupant de ses « communautés naturelles ». Le personnalisme, comme le conservatisme organiciste, consiste en la défense des corps intermédiaires dans lesquels, selon ces conceptions, la personne peut s'épanouir. Le programme de Noël 1945 du PSC-CVP est construit autour de cet axiome : il défend la liberté économique et l'autonomie des milieux professionnels ; soutient la famille comme colonne vertébrale de la société moderne — jusqu'à réclamer la restauration du vote plural en faveur des pères de famille nombreuse ; dit son attachement à la patrie, et aux communautés religieuses, comme lieux d'accomplissement¹⁰. Le repoussoir contre lequel ces conceptions se bâtissent, c'est la lutte des classes, opposant des ordres sociaux que le christianisme politique entend réconcilier.

La persistance de cette pensée traditionnelle n'est pas seulement le fait de la bourgeoisie conservatrice, même si l'on sait qu'elle a continué de dominer l'appareil jusqu'au milieu des années soixante¹¹. Les milieux ouvriers chrétiens apparaissent, sur le long terme, n'avoir jamais rompu avec cette vision du monde. L'entreprise travailliste de l'après-guerre fut une initiative sans lendemain, qui n'avait d'ailleurs concerné que peu de militants¹², et même dans les moments des dures tensions internes entre les ailes populaire et bourgeoise du PSC-CVP, jamais on n'a assisté à des formes de rébellion ouverte des premiers. L'expérience du parti Solidarité et Participation (Sep) au début des années quatre-vingt, conçu

¹⁰Voir la description sympathique, comportant de nombreuses citations, qu'en donne J.-L. Jadoulle, « L'évolution du programme du PSC-CVP (Noël 1945-1968) », art. cit.

¹¹Voir P. Lucardie et H.-M. ten Napel, « Between Confessionalism and Liberal Conservatism : the Christian Democratic Parties of Belgium and the Netherlands », in D. Hanley (ed.), *Christian Democracy in Europe*, London/New York, Pinter, 1994, pp. 51-70.

¹²Voir M.-T. Coenen et S. Govaerts (sous la direction de), *Le rassemblement des progressistes*, Bruxelles, De Boeck, 1999.

comme une réaction de fragments du mouvement ouvrier chrétien face au virage à droite du PSC, fut elle aussi une aventure éphémère. Le PSC a fait preuve, au fil des décennies, d'une remarquable capacité de résistance aux forces centrifuges, même si l'érosion lente de sa force électorale, au profit des partis régionalistes d'abord et d'Ecolo ensuite, constitue une forme douce de remise en cause de son interclassisme par certains de ses membres progressistes ¹³.

Comment expliquer qu'une idéologie née dans le giron d'une classe sociale déterminée, correspondant à ses intérêts, ait essaimé vers l'ensemble des catégories socio-culturelles, et se soit maintenue indemne dans ses grands traits jusqu'à nos jours ? Pourquoi la Belgique a-t-elle échappé à la bipolarisation de l'espace civique qui a caractérisé les principales démocraties européennes ? Ce phénomène correspond à ce que l'on appelle en science politique et en histoire, avec beaucoup d'incertitude analytique, la naissance et la persistance d'une "culture politique"¹⁴. Ce qui n'est au départ qu'une idéologie limitée à quelques segments du corps social (en l'occurrence la bourgeoisie conservatrice catholique) tend à se diffuser et à se perpétuer parce qu'elle fait l'objet d'un processus d'institutionnalisation. La création d'un parti politique, la mise en place d'un vaste réseau d'organisations sociales proches qui en constitue les ramifications, le développement de pratiques communes, de symboles, de références, de grilles de lecture partagées, produit lentement la formation d'un "milieu" chrétien, doté de ses repères et de son langage. C'est ce "milieu" qui assure au parti, qui n'en est que la formalisation politique, sa pérennité, et qui contribue à éloigner le système politique belge du modèle bipolaire considéré comme l'archétype de la démocratie moderne. L'analyse du PSC est indissociable d'une réflexion sur les structures lourdes de la société politique belge, parce qu'il a puissamment contribué à le façonner. C'est en rappelant comment ce parti a organisé la société civile, et comment il a infléchi les structures mêmes de l'Etat, que l'on peut en comprendre la nature.

¹³Voir P. Delwit et J.-M. De Waele (sous la direction de), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2e édition, 1997.

3. L'INSTITUTIONNALISATION DE L'IDEOLOGIE ORGANICISTE

La force de la pensée interclassiste des catholiques procède sans doute en grande partie de la persistance d'un complexe socio-culturel caractérisé par une méfiance forte à l'égard de l'opposition de classes. En d'autres termes, l'idéologie catholique constitue la forme théorique explicite d'attitudes anti-confliktuelles spontanées. Ce phénomène dépasse d'ailleurs largement les frontières du monde catholique, au point que l'on peut considérer qu'il s'agit de l'un des traits les plus saillants de l'idéologie belge¹⁵. Le fait que le compromis entre catholiques et libéraux ait été à l'origine de l'Etat belge explique sans doute qu'il ait continué de rythmer la vie politique belge depuis lors. Mais ce clivage fondamental ne serait pas resté surdéterminant s'il n'avait été institutionnalisé et constamment confirmé au fil des réformes du système politique¹⁶.

L'organisation du parti et de la société civile

Dès la fondation de l'Etat belge, alors que les catholiques ne constituent encore qu'un « milieu » sans structures, ils parviennent, fait unique en Europe¹⁷, à faire inscrire dans la constitution les libertés de culte et d'enseignement que le cardinal appelait de ses vœux¹⁸. Ces garanties constitutionnelles seront l'une des racines

¹⁴Voir S. Berstein (sous la direction de), *Les cultures politiques en France*, Paris, Seuil, 1999, en particulier l'introduction et la conclusion du coordinateur de l'ouvrage.

¹⁵Voir P. Magnette, « Qu'est-ce que le réformisme ? », in P. Delwit et H. Lepaige (sous la direction de), *Les socialistes et le pouvoir*, Bruxelles, Labor, 1998, pp. 25-56.

¹⁶C'est la thèse qui domine l'article de D.-L. Seiler, « Un Etat entre importation et implosion : consociativité, partitocratie et lotissement dans la sphère politique belge », in P. Delwit, J.-M. De Waele et P. Magnette (sous la direction de), *Gouverner la Belgique*, op. cit., pp. 15-51.

¹⁷Voir R. Rémond, *Religion et société en Europe*, Paris, Seuil, 1998.

¹⁸Le cardinal de Méan demandait au Congrès national l'inscription dans la constitution de la liberté d'exercice public et d'organisation du culte, la liberté de l'enseignement, la liberté d'association et la prise en charge par l'Etat des traitements ecclésiastiques, toutes exigences qui furent entendues par le constituant. Voir sa lettre citée *in extenso* dans X. Mabille, *Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 3^e éd., 1997, pp. 119-122.

du poids du christianisme dans l'histoire de l'Etat belge. La deuxième étape de cette institutionnalisation se produit un demi-siècle plus tard. La construction d'un « monde chrétien » témoignait de la prise de conscience par les dirigeants catholiques de l'importance des institutions : pour conserver à l'idéologie catholique sa puissance, il fallait renforcer ses bases sociales et la doter d'une organisation¹⁹. Ainsi furent mis en place dès la fin du XIX^e siècle les premiers syndicats, mutuelles, coopératives, patronats, sociétés caritatives catholiques qui encadraient chacun des ordres constitutifs du corps social, et les classes laborieuses en particulier, et qui devaient donner au parti l'allure d'une organisation de masse. Ils deviendront, avec le temps, les soubassements de l'organisation politique chrétienne : tant et si bien que celle-ci ne fut, jusqu'à la seconde guerre mondiale, qu'un agrégat d'organisations sociales largement autonomes. Après-guerre, en dépit de la volonté affirmée de rompre avec cette logique, le PSC-CVP est resté un parti de « standen ». Le CVP continue aujourd'hui de reposer sur les organisations sociales qui représentent respectivement les ouvriers (*Algemeen christelijk werkersverbond*, ACW), les paysans (*Boerenbond*) et les classes moyennes (*Nationaal christelijk middenstandsverbond*, NCMV), même si officiellement les membres se recrutent individuellement²⁰. Le phénomène n'a jamais été aussi accentué au PSC, où les « familles » ne jouissent pas du même statut et où une part importante des élus ont toujours été des « sans famille »²¹. Mais la logique est la même qui consiste à rassembler les membres en tendances internes représentant les différentes classes sociales (la Démocratie chrétienne, le Centre politique des indépendants et cadres chrétiens et dans une moindre mesure l'Alliance agricole belge) et à établir entre elles des compromis censés neutraliser les tensions de classe.

¹⁹Voir J. Meynaud, J. Ladrière et F. Perin, *La décision politique en Belgique*, Paris, Armand Colin/Fondation nationale des sciences politiques, 1965, qui écrivent p. 25 : « La tendance générale du catholicisme belge a été de constituer un réseau d'organisations à fonction protectrice ; l'idée implicite (...) est que la vie religieuse, pour se maintenir, doit pouvoir se développer à l'intérieur d'un milieu social favorable et qu'il s'agit donc (...) de créer, dans chaque domaine de la vie collective, un réseau institutionnel approprié ».

²⁰Voir L. De Winter, « Le Christelijke volkspartij », in P. Delwit et J.-M. De Waele (sous la direction de), *Les partis politiques en Belgique*, op. cit., pp. 63-80.

L'identification à l'Etat

La « société civile » dans un premier temps, le parti politique lui-même ensuite, ont été institutionnalisés par les catholiques sous une forme organiciste, établissant un compromis durable entre classes sociales fondé sur la primauté de leur appartenance au monde chrétien par rapport à leur identité sociale.

Mais l'entreprise d'institutionnalisation la plus profonde et la plus durable ne commença qu'au lendemain de la seconde guerre, quand le monde chrétien entreprit de réformer l'Etat lui-même selon une logique organiciste. Cela ne fut possible que parce que le catholicisme politique entretenait des relations étroites avec l'Etat depuis sa fondation. Les milieux catholiques, on l'a dit, avaient pris part à la création de l'Etat belge, et lui avaient imprimé sa marque à travers les garanties constitutionnelles offertes aux organisations ecclésiastiques. De plus ils ont entretenu, tout au long de l'histoire de la Belgique, des relations privilégiées avec le sommet de l'Etat : la complicité des monarques successifs avec les instances ecclésiastiques et les dirigeants politiques catholiques est une constante de l'histoire de la Belgique ²². Le long règne des cabinets catholiques homogènes entre 1884 et 1914 inaugura en outre une pratique de politisation des organes de l'Etat qui ne s'est pas démentie depuis lors — et à laquelle les autres partis se sont livrés par la suite. Le poids des traditions explique que les plus anciens corps de l'Etat (magistrature, haute fonction publique, finance, diplomatie, armée) restent des bastions sociaux chrétiens, et que l'on ait longtemps parlé en Flandre d'« Etat-CVP » comme l'on parlait en Italie d'Etat-DC ²³. La cartellisation du parti avait commencé dès le début du siècle : prétendant échapper aux divisions idéologiques, fondant sa légitimité dans sa neutralité et son efficacité, assurant sa survie à l'aide de ses moyens financiers autant que par l'action de ses militants,

²¹Voir J. Smits, « Les standen dans les partis sociaux chrétiens », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1986, n° 1134-1135, 84 p.

²²Voir E. Witte et J. Craeybeckx, *La Belgique politique de 1830 à nos jours, Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, trad. de S. Govaert, Bruxelles, Labor, 1987.

²³Voir L. De Winter, « Le Christelijke volkspartij », art. cit.

accaparant les ressources publiques, le parti se faisait le précurseur de tendances qui devinrent générales quelques décennies plus tard.

La situation électorale de la famille sociale chrétienne lui a permis de ne jamais cesser de s'identifier à l'Etat. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le système électoral majoritaire favorisait les libéraux, en sorte que les catholiques ne furent aux affaires que huit années sur vingt-sept entre 1857 et 1884. Le passage à la représentation proportionnelle en 1899 eut pour effet de consolider durablement la suprématie des catholiques reconquise quinze ans plus tôt. Jusqu'à la première guerre mondiale, les catholiques gouvernèrent sans partage. Le passage au suffrage universel masculin (1893 et 1918) lui fit progressivement perdre sa prééminence électorale, face au développement d'un fort pôle socialiste. Mais les catholiques conservèrent une majorité relative jusqu'à la seconde guerre mondiale, qui leur permit de rester le fondement des coalitions gouvernementales. Le réalignement idéologique du parti libéral dans les années soixante eut pour effet de faire perdre aux catholiques une part importante de leur électorat conservateur. Mais cela n'a pas affecté leur force politique. La « droitisation » du parti libéral ramenait en effet le PSC-CVP au centre de l'échiquier politique, et lui donnait le statut d'un parti-pivot, autour duquel se sont construites les coalitions gouvernementales, tantôt au centre-droit, tantôt au centre-gauche. En d'autres termes, ce que le PSC-CVP a perdu sur le plan électoral dans les années soixante, il l'a regagné grâce à son recentrage et à l'effet de « prime au pouvoir » inhérent au statut de parti-pivot : depuis 1958, et jusqu'en 1999, il a été de toutes les coalitions gouvernementales²⁴. Sa force électorale et sa position centrale sur l'échiquier politique constituent des atouts majeurs pour l'exercice du pouvoir ; la participation au pouvoir lui a permis en retour d'entretenir son assise électorale, en réformant l'Etat à son image, et dans son intérêt.

Cela apparaît clairement dans la manière dont sont mis en place, dans l'immédiat après-guerre, les mécanismes de sécurité sociale. Le modèle adopté à

²⁴ Il va de soi que, privé du soutien constant du CVP, le PSC, qui se trouve dans une situation électorale nettement moins lourde que son aile flamande dès les années soixante, n'aurait pas bénéficié de ce cercle

cette époque, correspondant essentiellement aux aspirations des sociaux chrétiens, a en effet conféré aux organisations sociales un rôle déterminant : les syndicats et mutualités y font office d'organismes de paiement et de gestion, ce qui a assuré leur force jusqu'à nos jours. Ils sont érigés dans cette forme singulière d'Etat-Providence en organismes para-publics²⁵. Leur rôle se trouve encore consolidé par leur implication dans les mécanismes de concertation socio-économique qui se mettent en place dans les années cinquante. L'émergence d'une logique néo-corporatiste de négociations entre représentants syndicaux et patronaux est un phénomène qui dépasse largement les frontières de la Belgique. Mais il y trouve une intensité rarement atteinte ailleurs, qui doit beaucoup au poids des sociaux chrétiens. C'est en effet parce qu'ils se sont constamment opposés, et avec succès, au mouvement socialiste qui réclamait un système plus étatisé de sécurité sociale et de planification économique, qu'ils ont pu faire triompher une organisation où l'Etat ne joue qu'un rôle subsidiaire dans la sphère socio-économique, complétant l'action autonome des organisations sociales²⁶.

La confusion de la société civile et de l'Etat

L'incursion progressive des organisations sociales dans l'Etat ne s'est d'ailleurs pas limitée au domaine socio-économique. De 1945 à 1958, la vie politique belge était dominée par une polarisation forte entre catholiques et anticléricaux, autour des enjeux de la question royale, de la question sociale puis de la seconde guerre scolaire. Les années soixante furent marquées par l'adoption de « pactes », en matière scolaire et culturelle, qui venaient clôturer les grands affrontements, en démembrant les services publics pour en confier la gestion aux différents piliers. Le choix de la division du domaine public en réseaux concurrents fut déterminant

vertueux. La composition symétrique des gouvernements a anéanti, au plan électoral, l'effet qu'aurait pu produire la fédéralisation des partis.

²⁵Voir G. Vanthemsche, *La sécurité sociale en Belgique*, Bruxelles, De Boeck, 1994.

²⁶Voir M. Dumoulin, « L'influence des démocrates-chrétiens dans l'ordre socio-économique en Belgique », in E. Lamberts (Ed.), *Christian Democracy in the European Union*, op. cit., pp. 328-335. Et pour une comparaison internationale qui classe la Belgique dans les systèmes conservateurs de protection sociale (par opposition aux

dans l'histoire politique belge : plutôt que de lutter contre les forces centrifuges des piliers en établissant des services publics unitaires, les dirigeants politiques ont choisi de les encourager en partageant le domaine public entre eux. Chacun des « mondes » a ainsi construit, au fil des décennies, son propre réseau d'enseignement, de soins de santé, d'associations culturelles...

La logique de segmentation du domaine public en corps représentant les ordres sociaux, et la pratique de négociation permanente et de compromis entre eux, sont directement empruntées à l'idéologie catholique. L'idée selon laquelle l'Etat ne doit pas gérer lui-même les services publics mais en confier la gestion à des organismes autonomes, selon la logique de subsidiarité, est en effet l'un des traits les plus anciens de la pensée politique chrétienne, ancrée dans sa conception organiciste de la vie sociale. Il faut ajouter que le monde socialiste ne s'est pas réellement opposé à cette stratégie : s'il a à maintes reprises réclamé l'établissement d'un système étatique de sécurité sociale, parfois exigé la prise en charge directe par l'Etat de secteurs économiques, et tenté d'imposer un service public d'enseignement, ses organisations syndicales et mutuellistes ont aussi entretenu la logique de démembrement des services publics, dont elles tiraient parti autant que leurs homologues chrétiennes²⁷. Comparé aux autres partis socialistes européens, le PS belge a toujours eu une inclination peu étatiste, et est resté marqué par une forte tendance campaniliste qui le prédisposait à adopter un système social para-étatique.

Si le monde politique catholique a pu résister au phénomène de sécularisation dans la seconde moitié du XX^e siècle, c'est parce qu'il a compensé l'affaiblissement de sa fonction d'encadrement confessionnel par l'entremise de ses organisations sociales. Dans les années septante, les politologues posaient deux constats parallèles à propos des partis catholiques : ils constataient d'une part que l'appartenance religieuse restait l'un des facteurs primordiaux

systèmes libéraux et socialistes), voir G. Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'Etat Providence*, Paris, PUF, 1999.

²⁷Voir P. Delwit, « Le pragmatisme du socialisme belge », in M. Lazar (sous la direction de), *La gauche en Europe depuis 1945, Invariants et mutations du socialisme européen*, Paris, PUF, 1996, pp. 215-235.

déterminant le vote social chrétien²⁸, et d'autre part que la sécularisation progressait à grands pas. Ils en déduisaient logiquement que « le PSC — toutes choses restant égales — est condamné à une lente mais sûre disparition »²⁹. Le PSC a connu une lente érosion électorale au cours des quarante dernières années (passant d'une moyenne de 30-35% en Wallonie et à Bruxelles jusque 1961 à une moyenne de 20-25% depuis lors), mais son déclin n'est pas aussi radical que celui de la pratique religieuse. Les organisations chrétiennes sont parvenues à compenser l'érosion de l'identité religieuse du christianisme par une identité sociale et culturelle. Ecoles, hôpitaux, syndicats, mutuelles, associations... du pilier chrétien, ont mis en exergue dès les années septante leur autonomie par rapport à l'Eglise, de manière à ne pas subir les contrecoups de la déchristianisation. Ils ont construit, avec succès, l'image d'un monde socio-culturel d'origine chrétienne caractérisé par son « attention à la personne » et la qualité de ses prestations. Cette stratégie d'identité religieuse faible, et de transposition dans le domaine séculier des valeurs du christianisme, leur a permis de conserver une très large « clientèle ». Un « christianisme socio-culturel » s'est construit qui a pris le relais du christianisme confessionnel, témoignant d'une remarquable faculté d'adaptation de ces organisations à une société sécularisée. L'implication de nombreux individus dans le monde chrétien, qui ne s'accompagne pas forcément d'une pratique religieuse, continue d'assurer au PSC une assise électorale importante³⁰. Des études électorales récentes ont montré que le principal facteur qui explique le vote social chrétien depuis les années quatre-vingt est, outre la pratique religieuse, l'existence d'un lien social avec une organisation du pilier chrétien (enseignement, socio-culturel, syndical...) ³¹. Cela fait de ce parti une forme singulière de "cartel". A la différence de l'idéal-type décrit par Katz et Mair, le CVP-PSC doit en effet en

²⁸Pour une analyse récente de cette « variable lourde » du vote conservateur, voir D. Boy et N. Mayer (sous la direction de), *L'électeur à ses raisons*, Paris, Presses de sciences-po, 1996.

²⁹D. L. Seiler, *Le déclin du « cléricalisme », Structure du comportement politique du monde catholique wallon*, Bruxelles, Institut belge de sciences politiques, 1975, p. 310.

³⁰P. Pasture, « Entre Eglise et citoyen : le PSC-CVP et sa base organisée », in W. Dewachter et al., op. cit., pp. 265-295.

³¹Voir J. Billiet, « Les électeurs du PSC et du CVP », in W. Dewachter et al., op. cit., pp. 297-325.

large partie sa vitalité électorale au poids des organisations sociales qu'il a mises en place et entretenues.

Les rapports du PSC au monde social et à l'Etat se déploient, en somme, sous la forme d'un cercle vertueux. La réforme de l'Etat sur le modèle subsidiaire et segmenté du monde chrétien garantit la stabilité des organisations liées au parti ; la force de ces organisations assure quant à elle la solidité électorale du PSC, qui confirme sa vocation au pouvoir, aussi longtemps du moins que le soutien du CVP lui est assuré ; la permanence du CVP-PSC aux commandes de l'Etat vient clore le cercle : elle lui permet d'adapter la puissance publique aux besoins et aux aspirations des organisations chrétiennes.

4. LA FONCTION PATRICIENNE DU PARTI SOCIAL CHRETIEN : LE PSC FACE AUX TYPOLOGIES DE PARTIS

Pour nous résumer, on peut dire que le fait le plus marquant dans l'histoire du catholicisme politique en Belgique est la rupture qui s'opère à l'occasion du passage à la démocratie de masse. Le parti bourgeois, élitair et conservateur des origines connaît, au cours d'une phase longue d'évolution s'étendant de 1893 à 1960, une triple transformation. Sociologique d'abord, quand une aile ouvrière, issue des mouvements sociaux chrétiens, s'intègre au parti, à ses membres et à son électorat ; l'évolution fut lente et a préservé, au moins jusqu'à la fin des années soixante, l'hégémonie interne de la composante bourgeoise. Electorale ensuite quand le réalignement sur la droite du parti libéral ramène les sociaux chrétiens au centre de l'espace politique ; là aussi la transformation fut graduelle, les sociaux chrétiens ne commençant à considérer les socialistes et les libéraux comme des partenaires également dignes de considération qu'au cours des années soixante. Organisationnelle enfin, quand le parti rompt par étapes avec sa structuration en piliers internes pour devenir un parti de membres, centralisé dans son fonctionnement et ses décisions ; évolution qui, une fois encore, ne s'accomplit réellement qu'à la fin des années septante — quand les « familles » sont

officiellement interdites et que dix ans d'élection du président au suffrage direct des membres donnent à celui-ci une certaine marge de manœuvre par rapport aux baronnies.

Mais au-delà de ces ruptures, il est un trait structurel des sociaux chrétiens qui marque la continuité de leur histoire : leur identité idéologique, et la culture politique qui en découle. Des premières velléités de rassemblements de notables catholiques dans les dernières décennies du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, l'idéologie politique chrétienne est marquée par une conception organiciste de la vie sociale et le refus corollaire de la lutte des classes. Sans doute cette famille politique est-elle passée, en un demi-siècle, d'une acceptation minimale de l'Etat à la valorisation de l'Etat providence ; sans doute a-t-elle, au cours de la même période, progressivement renoncé à ses revendications cléricales pour se transformer en organisation politique laïque. Mais ce sont là des tendances générales, qui caractérisent l'ensemble de l'Europe occidentale du XX^e siècle, et qui doivent plus à la démocratisation des sociétés européennes qu'aux transformations internes du catholicisme politique. Par contraste, ce qui apparaît définir le plus durablement la conception chrétienne du politique, et qui survit à ces grandes transformations, c'est sa conception du social³². L'idée selon laquelle la société est composée de groupes aux intérêts complémentaires, et non antagonistes, n'a jamais été remise en cause ; la conviction selon laquelle le politique doit promouvoir la vitalité de ces groupes intermédiaires, ne pas interférer dans leur existence interne, n'agir qu'à titre subsidiaire pour compléter l'action autonome de ces communautés (la famille, l'Eglise, les organisations sociales, ...) sont et restent des constantes de la pensée chrétienne. Il suffit de les opposer aux visions socialistes ou libérales pour en percevoir la vigueur : là où, par exemple, les socialistes préconisaient le logement urbain et concentré des classes ouvrières, les catholiques recommandaient le maintien de l'habitat des classes laborieuses dans leurs racines territoriales — et les navettes quotidiennes des travailleurs vers les

³²Cela nous paraît constituer le point commun aux quatre « traits constitutifs » des partis démocrates-chrétiens que relève D. L. Seiler, *Les partis politiques en Europe*, Paris, PUF, 1978, pp. 56-65 : l'interclassisme et

centres de travail ; là où socialistes et libéraux plaident pour la prise en charge publique des enfants dès la naissance, les catholiques réclament la responsabilisation des familles ; là où socialistes et libéraux demandent la reconnaissance de droits civils et sociaux égaux pour les couples non mariés, les catholiques défendent la famille traditionnelle ³³...

Cette remarquable stabilité idéologique est sans doute le trait qui souligne le mieux l'identité profonde du parti social chrétien. Elle correspond à une disposition d'esprit qui, typique du monde catholique bourgeois à l'origine, fut étendu à d'autres catégories sociales par l'action des organisations politiques et sociales chrétiennes. C'est la bourgeoisie catholique qui, au départ, conçoit le monde social dans les termes de la tradition corporatiste : ses convictions et ses intérêts convergent pour défendre une vision solidariste des relations entre groupes sociaux, et une défense des corps intermédiaires qui limite l'action de la puissance publique. La création d'organisations sociales chrétiennes est motivée par la volonté d'institutionnaliser, et donc de pérenniser, ces groupes sociaux traditionnels et leurs relations non conflictuelles. Les bourgeois catholiques utilisent, en d'autres termes, ces « appareils idéologiques para-étatiques » pour diffuser leurs cadres idéologiques. La transposition au sein même du parti de cette forme de structuration interclassiste répond à la même logique. Et toutes les réformes de l'Etat auxquelles les sociaux chrétiens ont pris part se sont inscrites dans cette ligne : l'adoption de la représentation proportionnelle au moment de la construction de la démocratie de masse visait à reproduire la diversité sociale dans l'ordre politique ; la segmentation des services publics en piliers concurrents permettait de préserver cette pluralité du social, transcendant les classes sociales ; l'organisation d'un « dialogue social » dans lequel le gouvernement s'immisçait aussi peu que possible répondait à la même logique ; la fédéralisation de l'Etat elle-même correspond, dans sa défense de la subsidiarité et des « communautés culturelles »,

l'horizontalité sur l'axe gauche-droite procèdent d'une conception organique du social ; la position centrale sur l'échiquier électoral et le projet politique centriste en sont des corollaires.

³³Voir O. Paye, « Les représentations parlementaires de la désunion dans la Belgique contemporaine », in A. Devillé et O. Paye (sous la direction de), *Les femmes et le droit, Constructions idéologiques et pratiques sociales*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 1999, pp. 99-148.

aux tréfonds de la pensée chrétienne. Le « modèle belge », en ce qu'il s'oppose au schéma des grands Etats centralisés reposant sur des services publics unitaires, une représentation majoritaire et une opposition idéologique gauche-droite tranchée, est profondément empreint des représentations socio-politiques du christianisme — comme le modèle jacobin est inscrit dans la continuité de la pensée laïque moderne, et les modèles scandinaves de l'esprit de la Réforme. Le substrat socio-culturel belge, empreint des représentations catholiques, a produit des institutions (piliers, Etat subsidiaire, représentation proportionnelle, fédéralisme...) qui entretiennent en retour ce substrat socio-culturel.

Le PSC et les clivages historiques

Cela permet d'établir entre les clivages considérés comme fondateurs des systèmes partisans contemporains des relations de causalité. Le politologue norvégien Stein Rokkan a cerné quatre clivages fondamentaux dont procèdent, selon lui, les partis modernes : le premier oppose les défenseurs du rôle socio-politique de l'Eglise à ceux de l'Etat laïc ; le second confronte les partis attachés à l'Etat unitaire et les défenseurs de la périphérie ; le troisième met face à face les partis paysans et les partis urbains ; le quatrième, enfin, oppose les partis des travailleurs à ceux des possédants. Ce dernier clivage est celui qui s'est avéré, dans l'Europe du XX^e siècle, surdéterminant ³⁴.

Mais il est aussi celui par rapport auquel le PSC apparaît, à l'instar des autres partis chrétiens, le plus en porte-à-faux. Cela incline à penser que ces quatre clivages ne sont pas indépendants : que c'est précisément parce que le premier (Eglise/Etat) figure aux origines de l'Etat belge, et parce qu'il n'a jamais cessé de rythmer son existence, que le dernier (travailleurs/possédants) est en Belgique si peu prononcé. Etablir cette relation de causalité suppose de réinterpréter la portée du clivage Eglise/Etat tel que son auteur le définissait. Car l'identité chrétienne du PSC ne réside pas tant dans la défense du rôle de l'Eglise — qui a toujours été problématique dans son histoire — que dans sa conception

chrétienne de la vie sociale : il s'agit d'un parti qui, parce qu'il est chrétien se définit par le refus du clivage travailleurs/possédants — lequel clivage divise entre eux les partis originellement laïcs, en socialistes et libéraux. Le troisième clivage apparaît aussi secondaire dans le cas belge : l'opposition entre paysans et travailleurs urbains fut neutralisée, de la même manière que la « lutte des classes », par l'organisation interclassiste et l'incorporation du monde rural dans la famille politique catholique. Quant à l'opposition entre centralistes et autonomistes, elle a en Belgique un statut particulier : figurant elle aussi au fondement de l'Etat, elle a traversé l'ensemble des familles politiques jusqu'à consacrer leur scission.

On peut dire en somme que le système partisan belge se caractérise par la prépondérance de deux clivages structurels (territorial et confessionnel) qui neutralisent la vigueur des deux autres clivages (socio-professionnels).

Entre la famille politique sociale chrétienne et l'Etat belge il y a plus, dès lors, qu'une relation de complicité, une véritable consubstantialité. On peut trouver là une manière de définir ce parti par référence à une typologie plus large. Les critères de classification traditionnels s'avèrent en effet inopérants quand on les applique au PSC. Veut-on le classer sur un axe gauche-droite ? Il apparaît totalement transversal : car on recrute dans ses rangs des mouvements pacifistes, de défense des étrangers ou des « exclus », des mouvements sociaux, qui sont souvent plus radicaux que leurs homologues du mouvement socialiste³⁵ ; mais c'est aussi dans ses rangs que l'on trouve des militants du néo-libéralisme, des intransigeants en matière morale et confessionnelle, voire des sympathisants des thèses racistes³⁶. Veut-on le caractériser en fonction de sa structure interne ? On doit concéder alors qu'en maints aspects il s'apparente à un parti de masse (liens aux organisations sociales et syndicales chrétiennes) mais qu'en maints autres il

³⁴Voir la présentation qu'en donne D. L. Seiler, *Partis et familles politiques*, Paris, PUF, 1980, pp. 114-125.

³⁵Ce que l'on explique généralement comme une conséquence de l'humanisme chrétien : la valorisation de la personne humaine inhérente au christianisme aurait pour conséquence des prises de position de principe radicales sur des questions où la dignité humaine paraît en cause : immigration, guerre et paix, exclusion sociale... Positions qui ne sont pas incompatibles, dans le système de valeurs chrétien, avec un conservatisme moral et social affirmé. Voir D. Boy et N. Mayer, op. cit.

³⁶Les connexions de membres du CEPIC avec des groupuscules xénophobes d'extrême droite dans les années septante étaient contemporaines de la participation de militants chrétiens aux mouvements pacifistes ou révolutionnaires d'extrême gauche.

relève des partis de cadre (poids des notabilités locales dans la confection des listes, relative faiblesse de la discipline de vote...) ³⁷. Même la typologie historique de Katz et Mair est partiellement inadaptée au cas du PSC : si en maints aspects il a été très tôt un parti-cartel, il a conservé jusqu'à nos jours des éléments typiques des partis de masse. De surcroît, cette typologie historique repose sur l'idée d'une égalité relative des partis dans l'accès au pouvoir, condition de leur complicité dans le partage des biens publics. La présence presque ininterrompue du CVP-PSC au sein de l'exécutif lui a permis en revanche d'opérer une identification plus profonde à l'Etat que la plupart des partis-cartels classiques. Ce qui justifie qu'on lui réserve une catégorie propre, peut-être susceptible d'ailleurs d'être étendue à d'autres partis européens partageant ces caractéristiques.

Une typologie fondée sur le rapport à l'Etat

En s'inspirant de l'approche de Katz et Mair, on peut distinguer quatre grandes catégories de partis contemporains, différenciées en vertu de leur rapport à l'Etat. On les présentera ici par ordre croissant d'identification à l'Etat.

1. Les démocraties parlementaires contemporaines ont vu renaître depuis une dizaine d'années des *partis anti-systèmes*. Ceux-ci apparaissent parallèlement, et en réaction, à la cartellisation du système partisan. Tandis que les partis établis se sont progressivement incorporés à l'appareil d'Etat pour assurer leur survie, de nouvelles organisations politiques ont émergé pour contester la "lotisation" du bien public. Ils se nourrissent généralement de la croissance des sentiments xénophobes et poujadistes dans les catégories sociales qui se perçoivent comme exclues du partage des ressources publiques. Dans la mesure où ils se construisent sur le rejet du système partisan, ils font généralement l'objet de mesures de rétorsion de la part des partis traditionnels (privation des subventions publiques, seuils

³⁷Voir W. Dewachter, « L'ancrage de la démocratie chrétienne en Belgique », in E. Lamberts (éd.), *op. cit.*, pp. 154-173.

introduits dans le système électoral, refus d'accès aux médias publics...). Leur rapport au pouvoir est donc essentiellement négatif. Les partis nationalistes et plus encore d'extrême droite constituent l'exemple type de cette catégorie.

2. De nouveaux *partis tribunitiens* sont également apparus en réaction à la cartellisation. Ce concept, emprunté au politologue Georges Lavau qui l'avait forgé pour analyser le Parti communiste français, désigne les partis qui s'opposent à la forme présente de l'Etat mais sans la rejeter. Ces partis canalisent l'insatisfaction de segments de la population à l'égard de la cartellisation et entretiennent une relation ambiguë au pouvoir. D'un côté ils dénoncent la mainmise des partis traditionnels sur le bien public, et construisent leur capital électoral sur cette critique. D'un autre côté ils aspirent, à l'instar des partis Verts, à participer à l'exercice du pouvoir pour le transformer. Face à cette nouvelle concurrence, les partis établis oscillent entre l'ostracisme et la cooptation. Intégrer ces partis dans le partage du bien public peut être en effet le moyen le plus efficace de les priver de leur fondement.

3. Les *partis-cartels* constituent aujourd'hui la catégorie la plus large. Ils regroupent l'ensemble des partis qui ont une vocation à peu près égale à participer au pouvoir et qui s'entendent pour s'attribuer à eux-mêmes des ressources publiques assurant leur survie au moment où leur base sociale s'épuise. Chacun d'entre eux cherche à accéder à l'exécutif, d'où il leur est plus aisé de décider de la répartition du bien public, mais ils peuvent aussi s'accommoder de l'opposition, dans la mesure où ils sont institutionnalisés comme "agences d'Etat" et où leur survie ne dépend pas de leur participation au pouvoir.

4. Une quatrième catégorie, plus étroite, rassemble les *partis patriciens*. Le qualificatif est délibérément choisi par référence au concept tribunitien

de Lavau. Ces partis sont en effet ceux dont la raison d'être repose dans l'exercice du pouvoir. Cela s'explique par deux éléments principaux. D'abord, ces partis ont construit leur position électorale sur un usage du bien public beaucoup plus large que celui des partis-cartels : ils ne peuvent se contenter des subventions publiques qui leurs sont attribuées parce que leur force tient aussi aux emplois publics, logements, fonds... qu'ils ont distribué, légalement ou pas. Ensuite, ces partis s'identifient à une forme précise de l'Etat, celle qu'ils ont contribué à façonner et à défendre contre les réformismes de gauche et de droite. Leur pratique du pouvoir leur tient lieu d'idéologie : à défaut de valeurs, de projet, de programme, ils mettent en avant leur gestion neutre et efficace.

Il va de soi que les partis peuvent, au fil de leur existence, glisser d'une catégorie à l'autre. Les partis ouvriers sont au départ à la frontière de la première et de la deuxième catégorie, et ils ont glissé dans la troisième, voire dans la quatrième dans le cas de certains pays scandinaves. Le parti gaulliste a suivi la même trajectoire, tandis que certains partis nés à l'extrême droite s'efforcent de passer du statut d'anti-système au pôle tribunitien voire au statut de parti-cartel.

Le PSC, pour sa part, s'est toujours situé dans la catégorie des partis patriciens. Cela permet de cerner avec plus de précision la nature patricienne en général, et celle du PSC en particulier. Elle se définit par la conjonction de quatre facteurs principaux, qui entretiennent entre eux des relations causales :

1/ le fondement premier de l'attitude patricienne est un *complexe idéologique conservateur*. Le trait le plus durable de l'identité du PSC réside dans sa conception organiciste du social et le refus qui en découle de l'opposition de classes ;

2/ cette matrice intellectuelle *conditionne l'organisation interne et les rapports au social et au politique* du PSC :

i) elle marque son organisation interne en « standen » ou « familles » à base socio-économique ;

ii) elle explique sa stratégie d'encadrement du social dans une optique interclassiste ;

iii) elle est au fondement de sa politique de pilariation de l'Etat.

3/ cette stratégie organisationnelle donne au PSC le statut d'un *parti-pivot*, c'est-à-dire d'un parti quasi indispensable à la confection de coalitions gouvernementales;

4/ la position de parti-pivot produit, comme conséquence d'une occupation quasi ininterrompue du pouvoir, une *identification à l'Etat* et à ses formes historiques (monarchique, subsidiaire, corporatiste et confessionnel).

En résumé on dira qu'un parti patricien est un parti dont le fondement idéologique est l'opposition à la conflictualité entre classes sociales, et qui poursuit en conséquence des stratégies électorales visant à se donner une position de pivot qui permet de défendre les formes acquises de l'Etat contre les réformismes de gauche et de droite. Dans le cas particulier du PSC, on ajoutera que l'opposition à la lutte des classes trouve son origine dans une conception organiciste du social typique de la pensée catholique.

Une typologie généralisable ?

Cette typologie ne prétend pas se substituer aux classifications traditionnelles. Les distinctions opérées sur la base du positionnement idéologique, de la structure interne au parti, de sa position dans le système partisan, des clivages historiques par rapport auxquels les partis se définissent..., sont extrêmement précieuses. Mais une typologie prenant pour critère distinctif le rapport à l'Etat nous semble comporter plusieurs avantages.

De la même manière que la classification opérée à partir des clivages fondateurs, elle permet une explication historique de l'identité des partis et de leur évolution : le parti gaulliste par exemple, se comprend comme un appareil conçu pour le contrôle et la réforme de l'Etat, qui prolonge sa mission dans l'occupation du pouvoir ; les ambiguïtés du PS français, par contraste, s'expliquent par les difficultés congénitales de son rapport au pouvoir et les hésitations ultérieures qui en découlent ³⁸.

C'est certainement à l'égard des partis réputés inclassables que cette typologie apparaît la plus intéressante : les partis démocrates chrétiens, ou le parti gaulliste, désarçonnent généralement par leur apparente incompatibilité avec les divisions idéologiques traditionnelles — en tout cas avec le clivage travailleurs/possédants. Cette difficulté peut être levée en mettant en exergue le rapport de ces partis à l'Etat : ce qui définit les sociaux chrétiens, comme les gaullistes, c'est leur volonté d'obérer le clivage possédants/travailleurs en se présentant comme « partis de l'Etat ».

Enfin, une telle typologie est susceptible de rendre compte de la structuration actuelle de l'espace politique, que les identités idéologiques classiques sont de moins en moins aptes à expliquer. Alors que les frontières s'estompent entre partis de travailleurs et de possédants, partis cléricaux et anti-cléricaux, partis centralistes et autonomistes, l'éventail des attitudes à l'égard du système reste stable. Il subsiste aujourd'hui, comme il y a un demi-siècle, des partis anti-système, des partis tribunitiens, partis de pouvoirs et patriciens, même s'ils peuvent avoir glissé de catégorie.

5. UN PARTI PATRICIEN PEUT-IL SURVIVRE A L'OPPOSITION ?

L'entrée du CVP-PSC dans l'opposition en juillet 1999 constitue une rupture fondamentale dans l'histoire de ce double parti. Elle est d'autant plus profonde

³⁸C'est par exemple la thèse de M. Sadoun, *De la démocratie française, Essai sur le socialisme*, Paris, Gallimard, 1995.

que l'exclusion du pouvoir est très large. L'une des tactiques qui permet aux partis-cartels de s'accommoder de l'opposition consiste en effet à laisser à ceux qui sont exclus de l'exécutif la participation à d'autres niveaux de pouvoir. Or les partis de la majorité constituée en 1999 ont au contraire choisi d'exclure le CVP-PSC de tous les niveaux de pouvoir, y compris en poursuivant des stratégies visant à les écarter du degré communal et provincial. La reconnaissance de l'opposition est une autre manière de préserver les partis qui n'appartiennent pas à la majorité gouvernementale. Mais en constituant une coalition qui limite l'opposition aux sociaux-chrétiens et à quelques petits partis nationalistes ou d'extrême droite, les partis de gouvernement ont aussi altéré ce mécanisme : le CVP-PSC peut difficilement bénéficier de sa cure d'opposition parce que, minorisé, il paraît inapte à préparer la relève.

Comment ce parti, qui tirait son identité de sa confusion avec le pouvoir exécutif, peut-il dès lors évoluer ? Il semble d'abord exclu qu'il se transforme en *parti anti-système*. Même si le CVP apparaît tenté, sur maints dossiers, de constituer une alliance implicite avec les élus flamands d'extrême droite, il est plus qu'improbable qu'un parti qui a exercé le pouvoir pendant plus d'un siècle et dispose encore de larges ressources électorales, se dresse contre le système auquel il s'est si longtemps identifié. La connivence occasionnelle entre le CVP et l'extrême droite flamande ouvre plutôt la possibilité d'une conversion de ce dernier vers le statut de parti tribunitien.

Le CVP-PSC s'est essayé, au début de la législature 1999, au rôle de *parti tribunitien*. Le PSC en particulier a joué la carte de la protestation éthique, fondée sur l'humanisme chrétien, sur un certain nombre de dossiers où les Verts jouaient naguère l'opposition (droit d'asile, réforme de la justice, emploi des jeunes, budgets sociaux). La difficulté qu'il éprouve à reconstituer son identité autour de cet axe tient à son hétérogénéité interne : si les composantes progressistes peuvent voir là une possibilité de renouvellement de leur parti, les éléments conservateurs du PSC et du CVP devraient plutôt jouer à contre emploi.

Cette période d'opposition pourrait aussi n'être qu'une parenthèse. Si le CVP-PSC parvient à briser la cohérence de la coalition actuelle et à se reconstituer un

capital électoral qui en fait un partenaire quasi indispensable à la confection des majorités, il pourrait renouer avec sa longue tradition de *parti patricien*. Ce scénario souffre toutefois de deux handicaps. D'abord l'expérience de la coalition de 1999 a élargi la palette des coalitions possibles et il semble difficile, sauf si le CVP-PSC profite de l'opposition pour redresser ses scores électoraux de manière spectaculaire, de considérer que cette possibilité puisse être à l'avenir écartée. D'autant que les membres de la coalition sont assez prudents pour ne plus jouer la carte de l'alliance laïque qui avait fait la victoire écrasante des catholiques en 1958. L'opposition tend, en outre, à éloigner les ailes flamande et francophone du CVP-PSC, qui poursuivent des stratégies de reconquête très différentes. Ce qui à terme peut affaiblir l'axe centriste.

La dernière hypothèse, la plus probable, est celle d'une normalisation du CVP-PSC. Les deux partis frères pourraient, à la faveur de cette cure d'opposition, devenir un *parti-cartel* ordinaire. En acceptant, ou en étant contraints, de jouer occasionnellement le rôle de l'opposition, en se maintenant à l'aide des subventions publiques, ils pourraient redevenir des partenaires normaux des coalitions. Il se pourrait notamment, quand les élections fédérales et régionales seront plus clairement distinguées dans le temps, que des coalitions différentes émergent aux différents niveaux de pouvoir, comme il est normal en système fédéral, rendant au CVP-PSC un part de ses ressources. Cette hypothèse est d'autant plus probable que la fragmentation continue de l'espace électoral réduit le rôle de pivot que jouait ce double parti, et force à constituer des coalitions de plus en plus hétérogènes.

Si ce dernier scénario devait se vérifier, c'est non seulement le CVP-PSC, mais le système politique belge dans son ensemble, qui serait transformé. Les coalitions centristes, alternant à un rythme lent entre le centre-gauche et le centre-droit, sont en effet devenues le cycle normal de la démocratie belge depuis vingt ans³⁹. La multiplication des coalitions possibles, la formation de majorités distinctes aux différents niveaux de pouvoir, voire l'asymétrie au sein du gouvernement

fédéral, mettraient fin à cette paisible tradition. Sans doute ces évolutions correspondent-elles d'ailleurs aux structures lourdes des transformations sociales. Les citoyens de plus en plus instruits, de moins en moins déterminés dans leur choix électoral par leur appartenance sociologique ou leur tradition idéologique, favorisent une ouverture du jeu politique, que le mode de scrutin belge n'atténue pas. Il y a peu de chance dès lors, quel que soit l'avenir du CVP-PSC, que la vie politique belge renonce à la complexité, aux compromis et au lotissement. Sans doute un siècle de gouvernement à composante social-chrétienne a-t-il inscrit ces éléments issus du christianisme politique dans les tréfonds de la culture politique belge.

³⁹ Voir P. Magette, "Un siècle de gouvernement proportionnel en Belgique", art. cit.